Autorité belge de la Concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 23/2016

22 décembre 2016

Décision du Collège de la Concurrence de l'ABC dans le cadre de la concentration McKesson / Belmedis / Espafarmed / Cophana / Alphar Partners et Sofiadis

Le Collège de la Concurrence de l'Autorité belge de la Concurrence a décidé le 21 décembre 2016 d'engager la procédure d'instruction complémentaire dans le cadre de la concentration McKesson / Belmedis / Espafarmed / Cophana / Alphar Partners et Sofiadis.

La concentration concerne le secteur de la distribution en gros de produits pharmaceutiques, la vente au détail en pharmacie et les services de pré-wholesale de produits pharmaceutiques.

PRESSE

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen
Président
Tel. +32 (2) 277 73 74
Courriel : jacques.steenbergen@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L´Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).